

Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement

Une fédération unie et forte

Des syndicats organisés, revendicatifs et en lutte



#UnJourSansNous



Appel à la grève féministe
Le 8 mars on arrête tout, toutes et tous !

Actu.

8 mars, grève féministe

Le 8 mars n'est pas une fête mais la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, une journée de grève féministe de toutes et tous pour revendiquer et gagner l'égalité réelle au travail et dans la vie.

Si notre organisation s'inscrit dans la lutte depuis de nombreuses années le 8 mars, un pas supplémentaire est marqué cette année par la CGT, tant dans sa préparation que dans l'impulsion qu'elle a menée pour en faire une grande journée de grève interprofessionnelle.

Pour ce 8 mars, la convergence des luttes se construit entre mouvement syndical et associatif. Elle est aussi le fruit de tout le commun que nous avons su créer en 2023 pendant la bataille contre la réforme des retraites. Bataille qui aura porté haut et fort notre capacité à nous organiser et à proposer une autre société. Le 8 mars doit marquer l'importance de cette convergence, de cette unité d'action et notre capacité à la construire dans le temps.

La grève féministe devra devenir une réalité pour inverser le rapport de force et obtenir ce que collectivement nous voulons. Le 8 mars s'inscrit clairement dans la bataille de la CGT pour les salaires pour toutes et tous. Gagner l'égalité salariale et l'augmentation des

salaires est bénéfique pour toutes et tous, pour la société et pour le financement de notre protection sociale.

Les dernières prises de parole du président E. Macron démontrent si besoin en était que rien de favorable pour les femmes n'est à espérer quand il défend un présumé agresseur ou encore lorsqu'il évoque un réarmement démographique à l'instar des politiques natalistes dans les programmes d'extrême-droite.

Nous devons construire un 8 mars fort et organiser la lutte en impulsant l'unité la plus large possible. Vous trouverez, sur le site confédéral, un communiqué unitaire des 8 organisations syndicales et un appel ferme à la grève de 5 organisations syndicales. Ces

appels doivent servir de point d'appui pour aller chercher partout dans les territoires, les champs professionnels, les entreprises, les administrations et les services publics, des appels à la grève et la construction d'actions visibles et massives.

Pour rendre ces grèves visibles, des affiches restent à disposition des organisations et du matériel est en vente... [à télécharger ici](#)

Le 8 mars, on arrête tout, toutes et tous !

1517 du 27/02/2024

Actualité
Comité Confédéral National
CSA Ministériel du 27 février 2024
Autoroute A69 communiqué de presse FNEE
Vers un blocage des ports du Havre et de Dunkerque ?
Centres de Gestion Financière (CGF)
Missak et Mélinée Manouchian : intervention de Sophie Binet
Retraités : mobilisation des 8 et 26 mars
Note fédérale - 25 avril

Agenda

26/02	DRH Protocole égalité pro.
27/02	Unnion Fédérale des Retraités
27/02	CSAM reconvoction du 01/02
29/02	Commission de suivi PSC
07/03	Commission exécutive OFICT
11/03	Négo. Action sociale

Formations

11 au 15/03	Responsabilités syndicales
15 au 19/04	CSA - FSSSCT
27 au 31/05	Action sociale
17 au 21/06	CSA - FSSSCT
24 au 25 juin	Formation OFICT
9 au 13/09	CSA - FSSSCT
16 au 20/09	Action sociale

Contacts

Secrétaire général Ivan Candé	sg.fnee@cgt.fr
Vie syndicale Benjamin Briant	orga.fnee@cgt.fr
Organisation Isabelle Robert	irobert@cgt.fr
Permanence Yolande Mellado	orga.fnee@cgt.fr
Trésorerie Eric Bernard	tresorerie.equipement@cgt.fr
Communication Mjo Leliard	com.fnee@cgt.fr
Formation Nathalie Carpentier	nathalie.carpentier@i-carre.net
Infrastructures Gaëtan Silene	gaetansilene@snptri.fr
Secteur Mer Nicolas Mayer	nicolas.mayer@cgt.fr
Secteur aérien Eric Monate	monate@usac-cgt.org
Secteur Environnement	poleenvironnementcgtfnee@cgt.fr
Interministériel Fabrice Massoulié	fabrice.massoulie@i-carre.net
Catégoriel Bruno Piel	bruno.piel@cerema.fr
Action sociale Bernadette Coignat	bernadette.coignat@bouches-du-rhone.gouv.fr
OFICT Isabelle Lepla	isabelle.Lepla@cerema.fr
UFR Didier Alligné	alligne.didier@neuf.fr

Comité Confédéral National

En retour du CCN des 20 et 21 février 2024, l'intervention faite par le SG de la fédération et la motion du CCN en soutien au peuple palestinien.

Intervention Fédération Equipement Environnement

Ivan Candé González

David a pointé ce matin dans son rapport introductif, la journée du 25 avril, en faisant l'occasion de faire monter le rapport de force pour gagner sur nos revendications, notamment pour ce qui concerne la santé, la sécurité au travail, les conditions de travail.

Cela tombe bien car cette mobilisation du 25 est une des résolutions du congrès de la Fédération de l'Equipement et de l'Environnement d'octobre dernier.

La Fédération de l'Equipement et de l'Environnement couvre dans la Fonction publique de l'État les secteurs de l'écologie, des transports fluviaux, réseaux routiers nationaux, de la cohésion des territoires, de la mer, du logement. En terme de sécurité, santé, conditions de travail, les agents de nos ministères ne sont pas épargnés : près de 500 accidents de services et 6 morts au cours des 4 dernières années, rien que sur le réseau routier national ! C'est-à-dire sans parler de la souffrance au travail qui touche l'ensemble des agents qui subissent les méthodes dites « modernes de management » dont la violence n'est plus à démontrer, qui subissent aussi les politiques publiques libérales entraînant baisse des effectifs et dégradation des conditions de travail.

Alors oui, les sujets de la santé, sécurité, conditions de travail, du retour de CHSCT sont essentiels et imposent des mobilisations fortes et interprofessionnelles en avril, le 1er mai... et ensuite.

Mais attention mes camarades, ne séparons pas le 25 avril du 8 mars, pour lequel la Fédération a déposé un préavis de grève, 19 mars pour les salaires dans la Fonction Publique... Et de toutes les luttes quotidiennes dans les boîtes ou les services. Toutes ces luttes sont des résistances à l'exploitation quelle qu'en soit la forme, pour le respect et la dignité.

Elles ne s'arrêteront donc pas au soir du 1er mai et nous nous soucrivons pleinement à ce que disait David ce matin : à savoir anticiper la nécessité d'organiser les mobilisations et les luttes dans la durée et de manière continue.

Alors travaillons à renforcer nos organisations, partout où c'est possible, développons les mobilisations interpro avec des syndiqués formés et conscientisés sur nos valeurs.

En clair : remettons les Bourses du travail au milieu du village !

*

**

La CGT, réunie en CCN, réaffirme toute sa solidarité au peuple palestinien, appelle à stopper les massacres, prévenir le génocide et exige un cessez-le feu immédiat à Gaza !

Un massacre inacceptable

Depuis plus de quatre mois, les habitants de Gaza sont sous le feu des bombardements de l'armée israélienne. Plus de 29 000 personnes sont déjà mortes dont une grande majorité de femmes (13 600) et d'enfants (7 700). Plus de 68 000 personnes ont été blessées et 12 000 sont portées disparues. Ces massacres de la population palestinienne ne font que s'accroître chaque jour. Les violences et les actes de terreur perpétrés par le Hamas le 7 octobre contre des civils israéliens ne justifient en rien le massacre actuellement à l'œuvre contre le peuple palestinien tout entier. Les crimes de guerre et crimes contre l'humanité se multiplient dans ce qui s'apparente de plus en plus à un génocide.

Une situation humanitaire catastrophique

Les hôpitaux sont bombardés, ceux qui ne sont pas encore détruits sont exsangues et submergés par les blessés. Les soins sont quasiment impossibles, les blessures de guerre très graves et les amputations sont réalisées sans anesthésie. Près de deux millions de

personnes ont été obligées de quitter leur logement dans l'urgence et la peur. Mais le sud de Gaza où se réfugient les habitants du Nord de l'enclave est aussi bombardé, alors que la densité de population au km carré y a dépassé les 10 000 habitants.

Le droit international doit être imposé

Le gouvernement israélien bafoue à nouveau le droit international après l'avoir fait depuis des décennies avec l'occupation des territoires palestiniens par les colons israéliens. Ce gouvernement dominé par l'extrême-droite mène ouvertement une politique d'apartheid et poursuit inexorablement la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, au mépris de toutes les décisions internationales, fermant chaque jour davantage la porte à tout processus de paix. Comme seule réponse à la décision de la Cour internationale de justice du 26 janvier dernier qui lui ordonne de tout mettre en œuvre pour prévenir le génocide, Benjamin Netanyahu et son cabinet de guerre s'approprient à prendre d'assaut Rafah et à déporter massivement sa population.

Suite à la décision de l'assemblée générale de l'ONU, la Cour internationale de Justice délibère actuellement sur la politique de colonisation de l'Etat d'Israël, cela doit déboucher sur une condamnation ferme.

Pour une paix juste et durable !

Le syndicalisme international se mobilise. En France, la Cgt a participé avec d'autres organisations à organiser des mobilisations massives. La remise en cause du droit de manifester, la répression et l'invisibilisation des mobilisations sont directement impulsés par le gouvernement français ; à l'image des poursuites engagées contre notre camarade Jean- Paul Delescaut, secrétaire général de l'UD Cgt du Nord, convoqué au tribunal le 28 mars pour apologie du terrorisme. Le gouvernement ignore les voix qui s'élèvent en faveur d'une paix juste et durable ; la CGT exige qu'il œuvre à la suspension immédiate de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

Un pont humanitaire pour Gaza

Face à l'urgence humanitaire, la CGT travaille au lancement d'un projet de pont humanitaire pour Gaza qui permettrait la venue en France, pour les soigner, d'enfants blessés dans les bombardements sur l'enclave. Nous travaillerons avec nos camarades syndicalistes de Gaza pour venir en aide prioritairement aux familles les plus touchées par le drame en cours.

La CGT appelle à construire une grande journée de mobilisation en mars dans l'unité la plus large possible. Elle y portera notamment les exigences suivantes :

- Le cessez-le-feu immédiat et la levée du blocus de Gaza.
- La cessation des livraisons d'armes à Israël.
- L'arrêt des bombardements et des déplacements forcés de la population.
- La protection du peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie.
- La liberté d'expression et de manifestation, les libertés démocratiques fondamentales.
- L'arrêt de la criminalisation du mouvement de solidarité avec la Palestine.
- La libération des otages du Hamas et des prisonniers palestiniens détenus par milliers sans jugement en Israël.
- La mise en œuvre de sanctions économiques contre Israël tant qu'un cessez-le-feu n'est pas trouvé.
- La suspension de l'accord de libre-échange UE - Israël.
- Le rétablissement immédiat du financement de l'UNRWA, suspendu par Macron.
- L'interdiction définitive du commerce avec les colonies illégalement implantées en Palestine occupée.
- La fin de l'occupation des territoires palestiniens.
- Une solution politique à 2 Etats sous l'égide de l'ONU, dans le respect de ses résolutions et du droit international, avec la reconnaissance de l'Etat de Palestine.
- Une paix juste et durable entre palestiniens et israéliens.

Montreuil, le 21 février 2024

Appel à la grève féministe

#UnJourSansNous. Le 8 mars, on arrête tout, toutes et tous !

CSA Ministériel

Le CSAM était reconvoqué le 27 février suite à la réunion boycottée le 1er février.

Délégation CGT : Isabelle Robert ; Gaëtan Silene ; Ivan Candé-González (titulaires) ; Nicolas Mayer (expert sur l'ensemble des points).

À l'ordre du jour :

1. Deux projets de décrets (statutaire et indiciaire) concernant les professeurs techniques de l'enseignement maritime (PTM) pour avis
2. Présentation du rapport social unique (RSU) 2022 pour information

Lire ci-après les déclarations CGT.

DECLARATION CGT AU CSA-M DU 27 FEVRIER 2024

Monsieur Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs,

Chers-es camarades,

La situation sociale que nous vivons actuellement est explosive. Le Président de la République, le Gouvernement, les parlementaires de la majorité et leurs alliés sont déconnectés de la réalité et ne comprennent pas les conditions de vie réelles des citoyens de ce pays.

Alors ça suffit de stigmatiser les citoyens du monde en les appelant étrangers, migrants, termes insupportables signes du manque d'humanité d'une majorité présidentielle qui cherche à tout prix à jouer sur le terrain de l'extrême-droite, de l'ultra-droite et de la droite extrême.

L'extrême-droite ne se combat pas au regard de son programme mais bien par le progrès social. Les positions et les idées portées par l'extrême droite, reprises par le Gouvernement infusent dans toute la société, et nous vous alertons fermement sur les dérives dans vos services où des propos inacceptables et discriminatoires sont tenus envers un certain nombre d'agents qui ne sont pas du tout protégés par le chef de service puisque c'est parfois ce même chef de service qui porte des propos discriminatoires. La CGT attend des actes concrets de votre part, d'autant plus que le protocole de lutte contre les haines et les discriminations n'est pas connu dans les services et EP.

Nous sommes des agents publics qui attendons de l'employeur public (Fonction Publique et MTECT) qu'il protège les personnels et apporte tout le soutien nécessaire, mais aussi des moyens indispensables pour que les missions pour lesquelles elles et ils ont été recrutés puissent se réaliser dans de bonnes conditions avec des salaires permettant de vivre et non de survivre.

La politique agricole mérite mieux que les déclarations de bas étage actuelles. Un jour ce sont les normes, le lendemain ce sont les contrôles, puis la faute des industriels qui ne respectent la loi EGALIM. Mais le MTECT en tant qu'employeur la respecte-t-il sur le bio dans les repas servis dans les restaurants administratifs ou dans les conventions mises en place avec des prestataires.

La suspension du plan ECOPHYTO pour coller avec celui de l'Union Européenne et la révision des molécules prises en compte sont un recul pour la protection des agriculteurs et de la population, et vont à l'encontre d'une production de produits sains et sûrs pour toutes et tous. Contrairement à ce qui est véhiculé dans certains médias les pesticides tuent, des agriculteurs en ont fait les frais comme aux Antilles avec le chlordécone. Contrairement aux propos du Ministre du MTECT, Christophe BECHU, lors de l'audience qu'il a accordé à la CGT le 13 février dernier, c'est bien une remise en cause du plan ECOPHYTO, quelle protection comptez-vous mettre en place ?

Les propos du Président de la République sont insupportables pour les agents publics qui essaient d'exercer leurs missions. Dire tout et son contraire depuis le début de cette crise démontre une fois de plus une politique défaillante du Gouvernement. Dire qu'il y aura moins de contrôles et qu'ils seront regroupés c'est se tromper de cible car le vrai problème des petits agriculteurs ce ne sont pas les normes et les contrôles mais bien les lois du marché qui font que la vente de leurs productions agricoles ne leur permettent pas de vivre. La CGT porte des revendications pour une véritable transition agricole permettant de vivre sans pesticides pour une meilleure santé ainsi que le respect de vos engagements pour que chaque agent déjeunant dans les restaurants administratifs puisse avoir une nourriture plus saine.

En ce qui concerne le budget 2024 dont vous n'avez cessé de nous dire qu'il était le meilleur depuis longtemps dans ce Ministère car 760 ETP supplémentaires étaient annoncés, il vient de tomber avec l'annonce du Ministre de l'Economie,

des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Economique, Bruno LE MAIRE qui demande de faire des économies de 10 Mds € sur les budgets des Ministères dont 700 000 € sur les recrutements. Ce qui veut dire pour le MTECT, une baisse de 2 271 000 000 € en crédits de paiement. Comment cela va-t-il se traduire ? Lors du CSAM budgétaire de septembre dernier, nous disions que ce budget n'était pas sérieux, parce que notamment construit sur des prévisions d'inflation et de croissance fantaisistes. Nous avons raison et vos propos, enfin ceux du ministre n'étaient que de la communication, aujourd'hui la réalité vous rattrape. Tant que vous ne ferez pas participer les plus hauts revenus à l'effort national pour une égalité face à l'impôt cela ne fonctionnera pas.

Nous nous opposons à la vision du ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, Stanislas GUERINI, qui veut plus de prime au mérite, de RIFSEEP, ce qui est contraire à l'égalité de traitement entre agents publics qui était inscrite comme fondement dans le statut général. Il veut user de l'insuffisance professionnelle en accélérant la radiation des cadres des agents publics qui ne satisferaient pas à leurs engagements. Encore une fois le Ministre ne prend pas en compte le manque de moyens qui impactent l'exercice des missions des agents publics, comme le renoncement à revaloriser la valeur du point d'indice indexée sur l'inflation en 2024.

La réforme des PETPE est un exemple parmi tant d'autres de l'inégalité que subissent les agents de ce corps. Concernant leur gestion, nous sommes toujours dans l'attente des réponses aux questions que nous avons posées au DRH lors de l'audience bilatérale du 18 janvier dernier. La CGT porte l'égalité de traitement avec les agents du versant territorial qui exercent les mêmes missions.

Les réseaux et infrastructures sont malmenés par ce ministère, en particulier par la loi 3DS où plus de 1400 kms vont être transférés aux collectivités territoriales, soit 14 conseils départementaux et 2 métropoles, ainsi que 3 régions qui ont demandé une convention d'expérimentation jusqu'en 2030.

En septembre dernier, le DRH, la DMR et le DMR adjoint nous indiquaient que le délai de signature ne poserait pas de problème car le service juridique du Ministère avait certifié que la loi n'imposait aucunement de délai.

Comme expliquer que le groupe Renaissance à l'Assemblée Nationale dépose une proposition de loi afin de revoir la subdélégation qui serait donnée à des fonctionnaires d'Etat car selon eux la loi ne le permettrait pas, et que le groupe socialiste pose un amendement rallongeant le délai de consultation des régions passant de 8 à 16 mois ? Proposition de loi votée malheureusement votée à une courte majorité de 9 voix. Dans les débats nous noterons que le Ministre délégué aux Transports, Patrice Vergriette, a plus défendu les collectivités territoriales que l'Etat dont il est un des ministres, serait-ce une volonté de ne plus avoir de Ministère des Transports ?! la CGT vous demande des explications sur la signature des conventions d'expérimentation aux régions, celles signées hors délai seraient-elles remises en cause ?

Dans la liste des projets inutiles et anti écologiques, nous réaffirmons la position de la CGT contre le projet destructeur de l'A69 tant pour les usagers que pour les espaces naturels, pour un gain de temps qui coûte très cher au vu des prix du péage qui seraient pratiqués. Il est antisocial, anti-environnemental...

De même pour cet autre projet du siècle dernier : le canal Seine Nord Europe.

Les travaux du canal Seine Nord Europe démarre sans remettre en perspective les études d'opportunité datant de plus de 15 ans. Encore un « projet écocidaire », qui, en plus de ravager la nature, pèserait lourdement sur les finances publiques et fragiliserait un peu plus encore le fret ferroviaire. Les travaux « détruiraient 3 000 hectares de zones agricoles et toucheraient des zones Natura 2000 ». L'alimentation en eau du canal nécessiterait la création d'une retenue d'eau de 14 millions de m³ pompée dans l'Oise. Cet immense réservoir mettrait une pression supplémentaire sur une ressource déjà considérablement menacée. Ce canal concurrencerait le fret ferroviaire, comme l'affirment de nombreuses évaluations indépendantes : 40 % du trafic du canal viendrait du rail et soulagerait de seulement 3 % le volume de marchandises transportées par la route. Ainsi, le canal Seine-Nord Europe fragiliserait surtout le fret ferroviaire, pourtant déjà en manque de financements et moins polluant que le fluvial. Et évidemment, ce ne sont pas les 3 % de camions en moins qui suffiraient à désengorger l'A1 ; cette autoroute étant saturée, à peine cette place libérée, de nouveaux camions prendraient la place laissée vacante.

Nous en venons aux conditions de travail. La CGT a appris qu'un agent et un vacataire ont failli mourir lors de l'exécution de leurs missions de salage à la DIR EST le 21 janvier dernier, quand un usager conduisant un véhicule leur

a foncé dessus et pris la fuite, heureusement qu'ils étaient deux à bord de l'Engin de Service Hivernal (ESH), mais le vacataire était en compagnonnage, nous vous redisons que les plans de préventions de l'accidentalité dans les DIR et risques professionnels au MTECT ne sont pas à la hauteur au vu des accidents que nous constatons au quotidien. Le groupe de travail de la FS-M décidé lors de la dernière instance doit être mis en place rapidement et nous sommes dans l'attente du bilan de l'instruction de 2013 dans les DIR car certaines actions ne sont toujours pas mises en application partout.

C'est au vu de la forte dégradation constatée depuis plusieurs années du fait des politiques d'austérités que la CGT appelle avec d'autres organisations syndicales aux 08 mars pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, au 19 mars pour une revalorisation significative de la valeur du point d'indice indexée sur l'inflation et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Mais aussi, la CGT appelle le 25 avril à une action par la grève pour l'amélioration des conditions de travail des agents du pôle ministériel. Pour que nos revendications soient satisfaites en redonnant du sens aux missions que nous devons exercer, avec des recrutements, des conditions de travail améliorées et un salaire permettant de vivre.

Pour terminer, nous avons demandé une modification de la modification du calendrier des FSM proposé par l'administration. Trois FSM sur quatre étaient convoquées des lundis, ce qui contrevient au règlement intérieur que nous avons voté, notamment son article 3. La réponse que vous nous faites ne convient pas car si elle modifie bien deux de ces dates, reste le problème du 2 avril que, certes n'est pas un lundi, mais lendemain d'un jour férié. Nous demandons que cette date soit aussi révisée.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration sur le point n°1

Projet de décret relatif au corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime

Le projet d'évolution du statut des professeurs techniques de l'enseignement maritime, sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer, dépasse le seul enjeu d'une création de troisième grille de type classe exceptionnelle et d'un changement de taux de promotion.

Quoi que les modalités proposées apportent un plus à la vingtaine de professeurs concernés, il s'agit avant tout de la disparition d'un corps maritime spécifique à l'administration de la mer, un de plus, et d'une occasion manquée de penser avec audace et ambition le rayonnement culturel de l'École Nationale Supérieure Maritime.

Dans le cadre de son intervention lors des Assises de l'économie de la mer le 28 novembre 2023 à Nantes, Emmanuel MACRON a tenu à dire que l'École nationale supérieure maritime devait avoir les moyens de ses ambitions. Avec un tel cap donné, nous nous attendions à mieux !

Alors qu'on nous annonce l'objectif assigné par contrat, du doublement du nombre d'officiers diplômés entre 2021 et 2027, nous assistons à l'extinction d'un corps de professeurs dédié à la formation des ingénieurs de la marine marchande. « Dans le même temps », nous pouvons lire que « l'idée d'une Académie maritime a sans doute vécu. » On peut le regretter. Si la CGT est attachée à la pérennisation des sites existants de l'ENSM, nous ne voyons pas pour autant dans ce schéma d'organisation un obstacle rédhibitoire pour **hisser l'École à un niveau, Universitaire ou de Grande École d'Ingénieur, de rang international**. Inscrite dans le passé et tournée vers l'avenir une Grande École, quel que soit son statut, repose immanquablement sur des corps de sachants, de professeurs investis dans une compétence au long cours, d'enseignants passeurs de savoir, de connaissance et de culture.

Le corps des professeurs techniques de l'enseignement maritime appartient à cet héritage, vous proposez de l'éteindre. Nous ne sommes pas d'accord et, même si notre protestation ne vaut que témoignage, nous le disons avec force et conviction. Vous nous proposez de « lâcher la proie pour l'ombre » sans rien offrir en garantie. **Pour nous c'est non !**

Le déplorer n'est pas suffisant, encore faut-il proposer :

- En premier lieu, nous aurions souhaité la **requalification du corps des PTM** avec **mise à niveau sur les corps d'enseignants certifiés** de l'Éducation Nationale (3e classe, 18h/semaine pour les profs en lycée et 384h/annuel pour ceux affectés en établissement supérieur, comme tout certifié dans l'enseignement supérieur.) Nous aurions accueilli favorablement la proposition avec un plan de recrutement à la hauteur des ambitions affichées par le Président de la République. Il y avait là, de quoi être attractif

et fidéliser quand au contraire, vous vous en remettez aux contractuels.

- Nous aurions pu envisager, afin que le cap et le rang soient respectés, un corps d'enseignements hissé au **niveau universitaire de maître de conférence**. L'enseignement maritime aurait ainsi disposé d'un corps de professeurs civils d'enseignement supérieur, digne d'une Grande École ! **L'option que vous nous proposez**, la fusion avec les professeurs de lycée professionnel agricole ou de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, **correspond à un statut de professeur du secondaire, de lycée**, et non à celui du supérieur, d'université ou de Grande École.

- A défaut, notre préférence aurait été à la création des spécialités « navigation et exploitation du navire » au sein du corps de professeurs de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, école prestigieuse d'ingénieurs. Mais là aussi, hélas, vous avez décidé l'extinction du corps.

- En dernier ressort, le corps de Professeur de l'Enseignement Maritime, corps militaire lui aussi en voie d'extinction aurait pu être maintenu.

Pour la CGT, votre projet fait impasse sur l'essentiel : un cadre d'emploi civil de professeur maritime de niveau Grande École !

L'ENSM tend à intégrer le réseau mondial des Académies Maritimes. Son attractivité autant que son rayonnement appellent l'excellence et par conséquent les moyens de cette ambition.

Pour la CGT, le compte n'y est pas.

VOTES (identiques sur les deux textes) :

Abstention : CGT - FSU - FO - SNCTA

Pour : UNSA - CFDT

Communiqué autoroute A69

L'A69 : un contresens pour la CGT

Un projet inutile, coûteux, destructeur, au seul profit d'intérêts privés.

La Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement appelle à élargir la mobilisation pour obliger le gouvernement à abandonner ce projet d'un autre temps : « Obtenus par un lobbying intense, le projet « A 69 » est irresponsable, destructeur du climat, des ressources en eau et de la biodiversité ».

INUTILE

Il existe déjà une ligne SNCF et une Route Nationale reliant Toulouse et Castres ; cette route (RN126), a fait l'objet d'un investissement de 55 M€ pour les 10 km de contournement public de la commune de Puylaurens, qui seraient intégrés et donc confisqués par l'A69.

La CGT demande de mettre au débat public le développement du fret ferroviaire, de la voie d'eau et du contre-projet collectif basé sur l'aménagement multimodal des infrastructures existantes.

COÛTEUX

480 M€, dont 230 M€ de subventions publiques pour cette autoroute privée et payante : 20 € (Aller-retour) de péage faisant gagner 12 à 15 minutes de trajet.

DESTRUCTEUR

Espaces naturels et agricoles sacrifiés : plus de 366 ha artificialisés pour 53 km de 2x2 voies (2,8 Mm³ de déblais et remblais, carrière incluse).

Augmentation du trafic routier : 5 640 véhicules par jour actuellement pour une autoroute pouvant en accueillir jusqu'à 25 000.

Pour la CGT il est urgent de développer la multi modalité, les mobilités du futur, de repenser l'aménagement du territoire au plus proche des besoins des populations, en épargnant le climat, les milieux naturels et les terres agricoles !

AU SEUL PROFIT D'INTÉRÊTS PRIVÉS

Le groupe pharmaceutique Pierre Fabre, qui veut faciliter l'import-export de ses produits par camions

(2,7 Milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2023, en augmentation de 10 % depuis 2023)

Le groupe de Bâtiment Travaux Publics « NGE », maître d'œuvre des travaux et futur concessionnaire, et son actionnaire, le fonds de pension Montefiore Investment (NGE c'est 3 Milliards d'€ de chiffres d'affaires en 2022 !)

UN PROJET CONTROVERSÉ

• 1 500 scientifiques, dont des auteurs du 6e rapport du GIEC, ont signé une tribune pour dénoncer ce projet !

• Le Conseil National de Protection de la Nature s'est prononcé contre !

• L'Autorité environnementale a émis un avis très critique, assorti de nombreuses recommandations !

• La CGT des établissements Fabre s'est désolidarisée du projet !

• Une centaine d'agriculteurs impactés par ce projet, se prononcent contre !

Considérant le projet de l'A69, pour le capitalisme, par le capitalisme, au détriment de l'intérêt général, la FNEE CGT appelle à rejoindre les mobilisations.

Officiers de Ports et Officiers de Ports adjoints

Vers un blocage des ports du Havre et de Dunkerque ?

Préavis de grève intersyndical adressé aux ministres Béchu, Vergriete et Berville.



Montreuil, le 26 février 2024

Monsieur Christophe Béchu,
Ministre de la Transition Ecologique
et de la Cohésion des Territoires

Monsieur Patrice Vergriete,
Ministre délégué chargé des
Transports

Monsieur Hervé Berville,
Secrétaire d'Etat chargé de la Mer et
de la Biodiversité

Objet : Préavis de grève reconductible à partir du 12 avril 2024,

Messieurs,

La profession d'officier de port traverse une période difficile car travailler en sous-effectifs est désormais la norme.

Un taux de rotation élevé du personnel alourdit la charge de travail quotidienne, tandis que les missions se multiplient. Les personnels sont confrontés à des défis cruciaux dans les ports, et il est impératif de garantir la sécurité et la protection de l'environnement en permanence.

Malgré nos alertes répétées, l'administration centrale (AC) persiste à valider des mesures inadéquates, déséquilibrées et loin de répondre aux besoins réels.

Les projets de modification des décrets statutaires, des arrêtés régissant les titres, des brevets et temps de navigation et ceux précisant le nombre de postes de responsable de capitainerie et de capitaine de port en chef ne répondent pas aux problèmes.

Vous avez choisi de concentrer vos efforts sur la sélectivité des candidats plutôt que sur l'attractivité. Les organisations syndicales vous ont clairement signalé le mal-être des agents et ont proposé des solutions qui auraient été bénéfiques pour l'ensemble de la profession.

Pourtant, vous persistez à mettre en œuvre des séries de mesures qui ne seront pas fructueuses.

Les Officiers de port et les Officiers de port adjoints jouent un rôle indispensable dans le développement de nos ports, et il est temps que notre voix soit pleinement entendue.

Les organisations syndicales signataires du présent préavis se faisant porte-parole de nombreux agents revendiquent :

- L'augmentation des grilles indiciaires de tous les OP : capitaine de 2ème, 1ère et Hors Classe, conformément à la proposition ;
- Le basculement de l'ensemble des OPa au grade supérieur dès la création du grade de lieutenant de port de classe exceptionnelle ;
- La revalorisation de manière significative du régime indemnitaire des OP et des Opa ;
- L'ouverture d'un nombre de places suffisant lors des concours nationaux internes et externes OP-OPa, en adéquation avec les besoins actuels ;
- L'autorisation faites aux lauréats du concours à postuler sur l'ensemble des postes vacants, favorisant ainsi une mobilité professionnelle efficace ;
- La reconnaissance de la pénibilité au travail pour certaines fonctions afin de garantir une transition vers une retraite digne ;
- L'engagement de recrutement à des niveaux appropriés et à fournir des formations cohérentes.
- L'accroissement du nombre de postes de responsables de capitainerie et de capitaines de port en chef pour rendre nos fonctions plus attractives.
- L'établissement d'une cohérence dans les avancements aux indices supérieurs pour les Capitaines de port en chef.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève reconductible par période de 24h à compter du 12 mars 2024, ainsi que les nuitées en amont et en aval pour les personnes qui travailleraient en horaires décalés.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la FNEE CGT

Pour le SNPAM- SNOP
CGT

Pour l'UNSA

Pour la CFDT

Centres de Gestion Financière

CRÉATION DES CENTRES DE GESTION FINANCIÈRE AU SEIN DU MINISTÈRE DES FINANCES

Notre analyse

Nos revendications

Pour mémoire, la création des centres de gestion financière fait partie du nouveau modèle d'organisation promu dans le cadre du chantier « Modernisation de la gestion budgétaire et comptable », inscrit dans le Programme de transformation de l'action publique dit « Action publique 2022 ». Cette politique poursuit l'objectif plus global de conduire des réformes structurelles pour réduire les dépenses publiques. Elle vise à réduire le pouvoir de l'État avec une remise en cause de l'égalité d'accès aux mêmes droits et de continuité des services publics sur l'ensemble du territoire, et elle vise à réduire le pouvoir de régulation de l'État.

Cette politique a été décidée par le Gouvernement sous le premier quinquennat du Président Emmanuel MACRON. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique l'a entérinée.

Le nouveau modèle d'organisation promu est le rapprochement du centre de services partagés (CSP) et du service facturier (SFACT), afin qu'un seul service intervienne sur l'ensemble de la chaîne de la dépense, de l'engagement juridique à la mise en paiement.

Pour rappel, les services facturiers (SFACT) ont été créés dans les services du MINEFI (DRFIP et DDFIP) en 2018. Les centres de prestations comptables mutualisés, dites « plates-formes CHORUS », ont quant à eux été créés quelques années plus tôt en 2010 pour assurer la gestion des dépenses et des recettes pour le compte des ministères de l'Écologie et de l'Agriculture, tant pour les administrations centrales de ces ministères que pour l'ensemble des services déconcentrés chargés de la mise en œuvre des politiques publiques portées par ces deux ministères.

En 2016, l'existence des plates-formes CHORUS a été confortée lors de la réforme structurelle territoriale des services de l'État, suite à la fusion d'un certain nombre de Régions transformant l'organisation territoriale des Régions et des services de l'État. Dans les régions avec un plus grand nombre de départements, le nombre de services déconcentrés dont les dépenses et les recettes sont gérées par les plates-formes CHORUS, peut atteindre près de 40 services selon la taille des régions, soit les DRAAF, DREAL, DDT, DDETSPP, DDPP et les DIR, auxquels s'ajoutent d'autres services rattachés aux ministères de l'Écologie et de l'Agriculture, localisés en province, couvrant ainsi des champs d'intervention important de politiques publiques.

Dès 2019, les premières expérimentations sont conduites pour la création des CGF. La généralisation de leur création sur l'ensemble du territoire est en cours, avec un objectif de finalisation en 2024.

Dès l'annonce de la création des CGF, les organisations syndicales ont dénoncé la remise en cause du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, c'est-à-dire de l'engagement juridique et de la liquidation de la dépense, principe de la gestion publique destiné à garantir l'indépendance de la comptabilité publique. Or, la réforme qui consiste à fusionner les deux dans un même service est de nature à remettre en cause un des principes fondamentaux de la comptabilité publique, sous prétexte d'une plus grande fiabilisation des actes dès l'engagement de la dépense, et d'obtenir un gain de temps, la rationalisation étant toujours le synonyme de la suppression de postes...

Dans les arguments mis en avant pour conforter l'existence des plates-formes de prestations comptables lors du bilan réalisé en 2016, la nécessité de conforter la proximité entre les services prescripteurs et les CPCM était mise en avant. Prenant le contre-pied de cet argument justifiant à ce moment-là le maintien des plates-formes CHORUS, la création des CGF décidée en 2018 éloigne au contraire les prescripteurs des gestionnaires qui, dans ces nouveaux services, sont davantage amenés à faire de l'abattage de dossiers et à moins intervenir en termes de conseils auprès des prescripteurs.

En effet, le rôle de conseil auprès des prescripteurs n'est pas reconnu et valorisé dans les CGF déjà créés. C'est un problème d'autant plus important que le contexte ne s'y prête pas dans la mesure où, en parallèle, de nombreux agents comptables dans les services déconcentrés ont été amenés à intégrer les Services de gestion communs en préfecture (SGC), ne restant dans les services déconcentrés prescripteurs souvent que des agents qui assurent parmi d'autres tâches des missions comptables correspondant aux BOP métiers. De ce fait, ces agents ne sauraient avoir les mêmes compétences pour gérer des dossiers, parfois complexes, que leurs anciens collègues pour lesquels la comptabilité était le cœur de métier.

Un des arguments mis en avant dans la création des CGF tient aussi au fait de vouloir rationaliser les moyens dédiés, en mettant en avant le gain de temps qui pourrait être acquis en opérant dès la passation de l'engagement de la dépense des vérifications sur le respect de la légalité, en particulier sur les opérations complexes des marchés publics. Il s'avère que sur les premières vagues de CGF créés, les agents constatent déjà une intensification de leur travail, de nature à transformer sensiblement la manière de travailler (abattage) et leur faisant perdre la partie de conseil aux prescripteurs qui est la plus intéressante à effectuer dans leur métier, et qui n'est pas ou insuffisamment reconnue dans les services du MINEFI. Plus globalement, la question ne va-t-elle pas empirer si la création des CGF se traduit à un moment donné par une diminution des effectifs ?

Actuellement, le nombre d'agents des DREAL et des DRAAF qui ont déjà été dans un premier temps transférés, et qui demandent actuellement à revenir dans leur service d'origine, ne cesse d'augmenter. De nombreux problèmes n'ont pas été réglés en amont, tels que la perte de rémunération que certains agents ont constaté une fois transférés dans les CGF. Certains découvrent des modes de fonctionnement avec une culture au MINEFI qui ne répond pas à leur besoin d'un minimum d'autonomie et de reconnaissance, nécessaires à ce qu'ils se sentent bien dans cette nouvelle organisation. Par conséquent, un des objectifs affichés à la création des CGF qui visait à diminuer le turn-over des agents risque fort d'être compromis par l'absence de réponse financière et une dégradation des conditions de travail des agents qui ont pour conséquence le retour de certains agents dans leur administration d'origine.

Les agents des plates-formes CHORUS disposent actuellement d'une expertise dans le domaine de la comptabilité, une expertise dont le MINEFI ne semble pas disposer actuellement, notamment dans la liquidation des marchés publics de travaux. Or, les agents concernés par le transfert en CGF se sentent insuffisamment reconnus, d'autant qu'ils sont amenés à former leurs collègues du SFACT. Ils constatent des pertes de rémunération du fait de leur transfert au MINEFI, car ils perdent le CIA, et ce quelle que soit leur catégorie. Plus encore, les agents de catégorie B qui avaient des fonctions d'encadrement au sein de leur service d'origine, les perdent et sont désormais amenés à effectuer les mêmes tâches que les agents qu'ils encadraient. Un titre de « référent » leur est seulement attribué, sans que le contenu en soit apparemment clairement défini.

Au vu de ces constats et des échanges qui se poursuivent avec les agents concernés, nous demandons à l'administration des réponses sur les points suivants :

- Mise à disposition des agents des garanties sur l'absence de perte de rémunération, et la compensation si besoin des différences constatées à leur détriment, avec effet rétroactif pour les agents déjà transférés,

- Transmission des fiches de postes pour tous les agents concernés par les transferts à venir avant leur pré-positionnement,

- Mise en place de mesures collectives et de mesures individuelles d'accompagnement pour aider les agents dans leur choix de suivre ou non le transfert de leur poste de travail au ministère des finances,

- Accompagnement concret des agents dans la recherche d'un nouveau poste de travail, dans la mesure où les agents ne souhaiteraient pas être transférés dans les CGF (ne pas se contenter de les qualifier de prioritaires),

- Offre de postes dans les services d'origine, des postes à responsabilité égale pour les agents qui ne souhaiteraient pas être transférés au MINEFI, parce que cela signifierait une rupture dans leur évolution de carrière du fait de la perte de responsabilité liée à l'organisation propre au MINEFI,

- Clarification des postes de comptabilité qui restent en DREAL ou en DRAAF suite au transfert des agents dans les CGF, avec transmission du nouvel organigramme et des fiches de postes.

Au vu de ce qui s'est passé dans les régions où les centres de gestion financière ont déjà été créés, en particulier dans le Grand Est où la création du CGF a été orchestrée de manière très brutale pour les agents, la CGT exige la transparence du processus de fusion, et dénonce d'ores et déjà l'opacité dans laquelle le ministère des finances avance dans la création des CGF, opacité qui se double de difficultés accrues du fait de l'implication de trois ministères, l'Écologie, l'Agriculture et les Finances.

La CGT exige qu'à tous les niveaux, tant local que national, un dialogue social de qualité et sincère soit mis en place avec les représentants du personnel, et qu'avec les agents eux-mêmes un bilan croisé à 6 mois de la mise en place des CGF soit réalisé de manière précise, puis régulièrement, tant les enjeux sont importants en matière en particulier d'exécution de la dépense des différents BOP pour les ministères concernés.

Au fil des restructurations qui se succèdent, les agents de l'État ont l'impression qu'ils sont plus que jamais considérés comme des meubles, qu'il suffit simplement de déplacer d'un endroit à un autre, sans plus de considération, y compris en ce qui concerne un droit statutaire de l'absence de perte de rémunération et de rupture de carrière du seul fait de l'administration.

Une chose est certaine, c'est que la seule force qu'ont les agents c'est de s'organiser collectivement pour affirmer et faire valoir leurs revendications. La CGT a toujours été aux côtés des agents et continuera de défendre avec eux leurs droits.

Ensemble, nous appelons à la lutte et à la syndicalisation pour faire valoir nos droits et en gagner de nouveaux.

D'ores et déjà, un appel de l'intersyndicale de la Fonction Publique à nous mobiliser pour la défense des services publics, l'augmentation de nos salaires et l'amélioration de nos conditions de travail est lancé pour le 19 mars. La CGT invite tous les agents à participer aux actions qui seront localement organisées pour faire valoir leurs revendications.

On attend le dégel !

19 mars : salaires, dans l'action pour gagner !

« 23 étrangers et nos frères pourtant »

Quelques heures avant l'entrée au Panthéon de Missak et Mélinée Manouchian et l'inscription en lettres d'or du nom des 22 autres membres des FTP-MOI, la CGT, par la voix de Sophie Binet, a rendu un hommage à ses camarades. Nous publions ici son discours.

Il y a 80 ans jour pour jour, le 21 février 1944, étaient fusillés au mont Valérien 22 membres des Francs-Tireurs et Partisans de la Main d'œuvre Immigrée rejoints ensuite par la roumaine Olga Bancic, seule femme de leur réseau décapitée à Stuttgart le 10 mai 1944.

« 23 étrangers et nos frères pourtant » comme l'a écrit Louis Aragon dans le magnifique poème qu'il leur a dédié.

Notre émotion est à la mesure de l'évènement que va constituer dans quelques heures, l'entrée au Panthéon de Missak et Mélinée Manouchian et l'inscription en lettres d'or du nom des 22 autres membres des FTP-MOI torturés puis fusillés, l'arménien Armenak Arpen Manoukian, l'Espagnol Celestino Alfonso, les Italiens Rino Della Negra, Spartaco Fontanot, Cesare Luccarni, Antoine Salvadori et Amedeo Usseglio, les Français Georges Cloarec, Roger Rouxel et Robert Witchitz, les Hongrois Joseph Bocsov, Thomas Elek et Emeric Glasz, les Polonais Maurice Füngercwaig, Jonas Geduldig, Léon Goldberg, Szlama Grzywacz, Stanislas Kubacki, Marcel Rajman, Willy Schapiro et Wolf Wajsbrot, et la Roumaine Olga Bancic. A leurs noms s'ajoute celui de Joseph Epstein, dirigeant FTP-MOI, polonais arrêté en même temps que Manouchian, fusillé le 11 avril 1944.

Par ma voix, je tiens à exprimer la reconnaissance de toute la CGT envers celles et ceux qui ont oeuvré à faire entrer au Panthéon Missak et Mélinée Manouchian et les 23 FTP MOI.

Vous êtes membres d'associations ou de fondations mémorielles. Vous êtes universitaires. Vous êtes élu-es de la République. Vous vous êtes battus pour qu'enfin ces femmes et ces hommes soient reconnus par la Nation et puissent prendre place dans ce lieu réservé aux grandes personnalités de notre pays. Nous vous remercions chaleureusement. Cette victoire vous honore.

Enfin, la place des étrangers et du mouvement ouvrier dans la Résistance est reconnue.

La résistance, les étrangers l'ont payé au prix fort. Les membres des FTP MOI représentent près d'un quart des fusillés du Mont Valérien, fusillés parce que résistants, fusillés parce qu'étrangers, fusillés parce que communistes et fusillés souvent aussi parce que juifs. Pourtant, il aura fallu 80 ans pour qu'ils et elles soient reconnus-es comme étant « morts pour la France ».

Leur entrée au Panthéon démontre que la France a toujours été riche de sa diversité, que la France n'est pas une communauté d'origine mais bien une communauté de destin.

Sans immigration, pas de Marie Curie, pas de Josephine Baker, pas de Missak et Mélinée Manouchian. Sans immigration, pas de reconstruction d'après-guerre, pas de croissance démographique et économique, pas de métissages et d'enrichissements culturels successifs. Sans le mouvement ouvrier, pas de FTP MOI, ni de Conseil National de la Résistance, présidé, après Jean Moulin et Georges Bidault, par notre camarade Louis Saillant.

La panthéonisation de Missak et Mélinée, c'est la réparation de cette injustice.

C'est un message universel qui souligne combien les idéaux d'égalité des droits, sans distinction de naissance, de croyance ou d'apparence pour lesquels Manouchian et ses camarades ont donné leurs vies, peuvent soulever le monde entier.

Mais ce nouvel unanimisme autour de leur mémoire ne doit pas dénaturer ou dépolitiser leur héritage.

Elles et ils fuyaient les persécutions, l'antisémitisme, le génocide des arméniens, le fascisme de Franco et Mussolini ou encore le nazisme d'Hitler. D'origine et de

confessions diverses elles et ils avaient vécu des histoires différentes. Mais elles et ils avaient cette conscience de classe qui en faisait des humanistes, des internationalistes.

C'est d'abord au sein de la CGTU qu'un certain nombre d'entre elles et eux ont trouvé la possibilité de militer sans renier leur histoire et leurs origines.

C'est là qu'elles et ils purent s'organiser dans la Main d'Oeuvre Etrangère, la MOE, créée dès 1923 par la CGTU et qui deviendra la MOI un peu plus tard, organisation commune de la CGTU et du PCF. A cette période, après l'hécatombe de la grande guerre, la France a besoin de main d'œuvre et organise l'immigration de travailleurs et de travailleuses. Mais ils n'ont aucun droit et sont surexploités par le patronat. La CGTU comprend aussitôt l'enjeu de les organiser pour lutter contre les mises en opposition et créer une solidarité de classe entre français et étrangers. L'organisation en « groupe de langue » italien, yiddish, polonais, espagnol, arménien... permet de rassembler dans un combat unifiant pour les libertés et les droits sociaux sans nier la pluralité des identités et des cultures.

La lutte syndicale, hier comme aujourd'hui, permet de rassembler quelque soit l'origine, la religion ou le genre, à partir de batailles concrètes, à partir de son travail et de la défense de ses intérêts face à son employeur.

C'est d'autant plus important qu'après la crise de 1929 et ses violentes conséquences économiques et sociales, le racisme, l'antisémitisme et les ligues d'extrême droite gangrènent notre pays. Si en France nous n'avons pas eu Hitler mais le Front populaire, c'est notamment grâce à la CGT et aux MOI qui jouent un rôle très important dans la lutte contre le fascisme, notamment dans la grande manifestation du 12 février 1934, et dans les luttes sociales des années 30 à commencer par les grandes grèves de 1936. Pourtant, à l'époque, les étrangers n'ont pas le droit de diriger des syndicats. Pourtant, ils et elles n'ont pas les mêmes libertés syndicales et risquent le licenciement et l'expulsion dès qu'ils se mobilisent. Malgré ces énormes difficultés la CGTU compte autour de 30 000 syndiqués étrangers dans les années 30, chiffre qui atteindra 400 000 avec l'élan du front populaire.

La MOI, c'est là que commence à militer Henri Krasucki, membre de la direction parisienne des organisations de jeunes de la section juive de la MOI, résistant à Paris, torturé et déporté à Auschwitz qui deviendra ensuite secrétaire général de la CGT.

Les camarades de la MOI, à l'image de Missak et Mélinée sont profondément internationalistes.

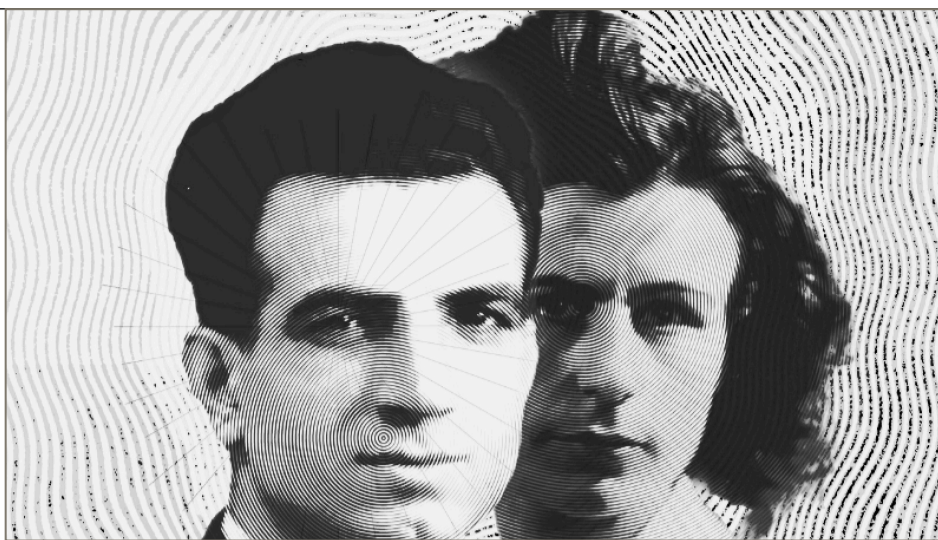
Ils et elles sont les premiers à s'enrôler comme volontaires dans les « brigades internationales » pour combattre aux côtés des républicains espagnols l'armée de Franco et la légion Condor envoyée par Hitler. D'autres ont participé activement à l'accueil des réfugiés fuyant le franquisme. Aguerri à la clandestinité et au combat armé au regard de leurs parcours militants, ils furent parmi les premiers à s'organiser dans la résistance, combattant au péril de leur vie l'occupant allemand et les milices de Vichy.

C'est le travail de la CGT et des MOI qui permet d'organiser le grand mouvement de grève de 100 000 mineurs de mai juin 1941, dans laquelle les polonais ont joué un rôle majeur. Les mineurs du Nord Pas de Calais le paieront au prix fort en étant les premiers déportés.

Nous n'oublions pas les nombreux résistants fusillés comme otages à Chateaubriant, Nantes, Voves, Rouillé, Souge et dans tant d'autres lieux.

Nous n'oublions pas celles et ceux, juifs et/ou résistants, qui ont été déportés dans les camps de la mort dont un très grand nombre n'est jamais revenu. Nous n'oublions pas que si nos 23 camarades ont été assassinés par les nazis c'est à cause du régime de Pétain qui a permis leur arrestation. Nous n'oublions pas la rafle du Vel d'Hiv, la déportation puis l'extermination de 12 884 femmes, hommes et enfants juifs organisée par le régime de Vichy dont les héritiers osent aujourd'hui s'inviter au Panthéon.

« Ils n'avaient demandé la gloire ni les larmes, ni l'orgue ni la prière aux agonisants ».



Être à la hauteur de leur combat, c'est le perpétuer aujourd'hui à l'heure où nos démocraties vacillent et où l'extrême droite, en France comme dans de nombreux pays du monde n'a jamais été aussi proche du pouvoir.

Elles et ils, comme Missak, sont souvent entrés clandestinement en France. Auraient-ils, aujourd'hui, accès au droit d'asile ? Elles et ils, comme Missak et Mélinée ont été exploités et souvent licenciés, le seraient-ils encore aujourd'hui ? Elles et ils comme Missak qui a demandé à deux reprises, sans succès, à être naturalisé français ont été victimes de nombreuses discriminations, seraient-ils dans la même situation aujourd'hui ?

Rappelons-nous ces mots de Missak face au tribunal militaire allemand et aux cris de haine de la presse collaborationniste :

« Quant à vous, vous êtes français. Nous, nous avons combattu pour la France, pour la libération de ce pays. Vous, vous avez vendu votre conscience et votre âme à l'ennemi. Vous avez hérité de la nationalité française. Nous, nous l'avons méritée ».

Nous ne saurons jamais si, en de pareilles circonstances, nous aurions eu leur courage. Mais ce que nous savons, c'est ce que nous faisons aujourd'hui pour défendre l'héritage du conseil national de la résistance qui n'a jamais été aussi menacé. Ce que nous savons c'est ce que nous faisons pour défendre la sécurité sociale, la liberté de la presse, le statut de la fonction publique, la direction de l'économie par les travailleuses et les travailleurs qui sont aujourd'hui remises en cause par les puissances de l'argent.

La CGT sera au Panthéon tout à l'heure pour honorer nos camarades et nous serons notamment représentés par Aliou Ka Moctar, un des 502 grévistes mobilisés depuis bientôt 4 mois pour obtenir leur régularisation.

Ce sont eux les héritiers des MOI.

Ce sont eux qui démontrent que sur les principes fondamentaux, sur le droit du sol, le droit d'asile et l'égalité des droits, il ne peut y avoir de « en même temps » et de compromission dans les calculs politiques.

« Quiconque oublie son passé est condamné à le revivre » écrivait Primo Levi. Puisse cette Panthéonisation contribuer à ce que chacune et chacun, à commencer par la classe dirigeante, se rappelle que l'on ne peut faire de compromis sur nos valeurs et principes essentiels, sur cet humanisme radical qui fondait l'alliance de la rose et du réséda, de ces résistants de tous horizons, syndicalistes, communistes, socialistes, chrétiens, gaullistes

Aujourd'hui des ouvriers, des employé-e-s entrent au Panthéon. Elles et ils étaient des immigré-e-s et ont donné leur vie pour nous offrir la liberté. La CGT ne l'oubliera jamais.

Aujourd'hui, nous nous inclinons avec humilité pour honorer leur combat humaniste et antifasciste.

Nous leur disons solennellement qu'ils peuvent compter sur nous pour reprendre le flambeau de la résistance et de la lutte contre le fascisme d'hier et d'aujourd'hui. Pour que La France soit un pays de Liberté, de Paix et de Progrès Social. Pour que, comme nous y invitait Missak, nous puissions vivre heureux.

Discours de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, prononcé le 21 février 2024, au 11 rue de Plaisance, dans le 14e arrondissement, ancien domicile des époux Manouchian.

On attend le dégel !

19 mars : salaires, dans l'action pour gagner !

Retraités : mobilisés les 8 et 26 mars

Malgré une revalorisation des pensions de 5,3 % des retraites de base

Conformément aux dispositions du code de la Sécurité sociale, les retraites de base ont augmenté de 5,3 % au 1er janvier 2024 (versées le 9 février) pour l'année 2023.

Rien n'est prévu au titre de l'année 2024 pour les retraites de base et complémentaire Agirc-Arcco, alors que le niveau de l'inflation prévue autour de 3,7 %, se traduisant par la poursuite de l'érosion du pouvoir d'achat des retraités.

Mois après mois, le décalage entre le montant des pensions et l'évolution des prix s'accroît. D'autant que les augmentations des retraites sont faites après plusieurs mois d'inflation forte. Elle frappe encore plus durement les retraités les plus modestes. Plus les retraites sont faibles, plus la part consacrée aux dépenses du quotidien pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat. En 2 ans, les produits alimentaires ont augmenté de 29 %, le gaz de 80 %, l'électricité de 28 %.

Début 2024, une nouvelle hausse est programmée pour l'électricité, les mutuelles et complémentaires santé, les franchises sur les médicaments, les loyers, le transport.

Ces hausses de prix ont un effet catastrophique sur la vie des retraités, beaucoup d'entre eux se privent de couverture sociale, de soins, de loisirs voire de produits de première nécessité.

En 2023, 50 % des 17,3 millions de retraités ont des pensions inférieures à 1 570 € (brut mensuel), 20 % d'entre eux ont une retraite autour de 1 000 € dont 74 % sont des femmes ayant eu des carrières « hâchées ». Aujourd'hui, 1,7 millions de retraités sont sous le seuil de pauvreté.



Formation syndicale

Quelle stratégie syndicale face au « Wall Street management » ?

24 et 25 juin 2024 à Montreuil.

Ne plus subir les stratégies managériales au service de la satisfaction des besoins économiques, sociaux et environnementaux qui s'expriment dans la société, telle est l'ambition de ce stage organisé par l'Ofict Equipement Environnement.

Cette formation conçue par l'Ugict CGT à 3 objectifs :

- amener les syndicats à intégrer la question de la transformation du travail dans leur activité syndicale,
- permettre aux camarades de monter dans leur services et établissements des initiatives autour des besoins de transformation des modes de management,
- aider à la syndicalisation des ingénieurs, cadres et techniciens (ICT) à partir de leur place et de leur rôle dans le travail.

Pour t'inscrire, contact l'Ofict : ofict.equipement@gmail.com

Plan de mobilisation de l'action du 25 avril « Pour l'amélioration des conditions de travail »

Point d'étape au 23 février 2024

- Une note fédérale vient d'être envoyée aux composantes (mail orga du 21/02/24) accompagnée d'une affiche et d'un tract à diffuser. Des exemplaires de ce matériel vont être également envoyés aux composantes par courrier

postal. Un suivi de la diffusion locale de ces matériels doit être transmis à la fédération.

- Des tracts spécifiques par secteur doivent être élaborés fin février/début mars par les composantes avec pour objectif une diffusion mi-mars. Celle-ci doit s'articuler avec les journées de mobilisations des 08 et 19 mars.

Il faut dès maintenant organiser la journée du 25 avril :

- o organisation de la manifestation parisienne : chaque composante, le cas échéant en lien avec les unions fédérales, doit estimer et réévaluer au fil de l'eau la participation et la transmettre à la fédération (boîte orga.fnee@cgt.fr) afin de réserver des cars (une réflexion sur la mutualisation des coûts sera établie, dans la mesure où la fédération ne pourra pas prendre en charge à elle seule la totalité des coûts).

L'objectif de participation minimale est fixé à 1 000 personnes.

- o recensement du matériel de mobilisation (chasubles, drapeaux, pancartes, etc.)

- o des contacts avec d'autres fédérations CGT pouvant s'inscrire dans la même démarche ainsi que la confédération sont d'ores et déjà pris.

- o élaboration des préavis de grève et demandes d'audiences (au niveau national et localement dans les services et EP)

Rappel : impulser la tenue de HMI, d'AG et d'actions préalables dans les services et établissements publics les mois précédant l'initiative.

Plus d'infos sur le site internet de la fédération

Institut National de l'Information Géographique et Forestière

Politique salariale des contractuels du numérique, quand le capitalisme s'invite dans la fonction publique

Le 3 janvier dernier, Elisabeth Borne a laissé un dernier cadeau à la fonction publique (FP) avant son départ : la circulaire n°6434/SG sur la politique salariale interministérielle des

Météo-France : nouveau préavis de grève (période du 5 février au 4 mars 2024)

Automatisation des prévisions météo Automatisation à marche forcée contre « l'abandon de l'expertise humaine au profit de l'automatisation » - Le projet de réorganisation, baptisé 3P pour (...)

VNF : CSA Central du 15 février 2024

Vous trouverez ci-joint la déclaration préalable de la CGT au CSA central de VNF du 15 février 2024. - En cette année olympique (...) - Médaille d'or des réductions d'effectifs, pour la DT (...)

Fonction Publique : l'urgence est à la mobilisation !

Vous trouverez ci-joint le Compte-rendu de la rencontre CGT Fonction publique / Stanislas Guérini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques du 13 février 2024. La CGT (...)

CESER Occitanie : l'OPA patronale

Communiqué intersyndical du 22 février 2024 "Conseil Économique Social et Environnemental Régional d'Occitanie. Des élections marquées par une OPA patronale et une attaque contre la (...)

www.equipement.cgt.fr



25 avril 2024 : santé, sécurité, conditions de travail

On ne négocie pas !

On se mobilise !

**SALAIRES
TEMPS DE TRAVAIL
RESPECT CARRIÈRES
PÉNALTIES**



**ON VEUT L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES**

